



ROUFFANGE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Village de l'arrondissement de Dole ; canton, perception et bureau de poste de Gendrey ; chapelle vicariale érigée le 8 janvier 1847 ; à 5 km de Gendrey, 27 de Dole et 78 de Lons-le-Saunier.
Altitude: 285^m.

Le territoire est limité au nord par Pagny, au sud par Visgarde et Romain, à l'est par Estrabonne (Doubs) et Romain, et à l'ouest par Taxenne. Les Marnes, la Mussonnière et la Cude font partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 25, de Saint-Wit à Ougney ; par les chemins vicinaux tirant à Romain, à Pagny, à Visgarde, de Saligney à Gendrey et de Sermange à Gendrey ; par le bief de la Fontaine et le ruisseau de la Cude.

Le village est situé au fond d'un vallon resserré entre deux collines très élevées. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles. Plusieurs d'entre elles ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 221 habitants ; en 1846, 201 ; en 1851, 170, dont 82 hommes et 88 femmes; population spécifique par km carré, 59 habitants ; 48 maisons, savoir : à Rouffange, 44 ; à la Cude, 2 ; aux Marnes, 1, et à la Mussonnière, 1 ; 53 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Vocabulaire : saint Martin. Paroisse de Mercey-le-Grand (Doubs).

Série communale à la mairie. La série du Greffe, déposée aux Archives départementales a reçu les cotes 3 E 6442 à 6445, 3 E 3875, 3 E 8617, 3 E 9530 à 9532 et 3 E 13687. Tables décennales : 3 E 1212 à 1220.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 936, 5 Mi 1290, 2 Mi 1152, 2 Mi 2175, 5 Mi 10 et 5 Mi 1183.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre : exécuté en 1818 : surface territoriale 286^h 66^a ; surface imposable 280^h, savoir : 123 en terres labourables, 61 en bois, 55 en vignes, 26 en prés, 12 en pâtures, 82^a en jardins et le surplus en cultures diverses, d'un revenu cadastral de 7.590 fr. ; contributions directes en principal 1.054 fr.

Le sol, montagneux, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits et de foin, des vins rouges et blancs très agréables, peu de seigle, de navette, de betteraves et des fourrages artificiels.

On exporte le quart des céréales et du foin et moitié de la récolte des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des moutons et des volailles ;



20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des mines de fer concédées, mais non exploitées, des marnes bleues très abondantes, employées pour l'amendement des prés, des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille.

Les habitants fréquentent les marchés de Dole et de Besançon. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, l'extraction et le transport du minerai de fer.

Biens communaux : une église ; un cimetière hors du village ; un presbytère très convenable, acquis en 1850 ; une fontaine avec lavoir et abreuvoir ; une maison commune adhérente au sanctuaire de l'église, construite en 1836, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 16 garçons et 8 filles, et des terres, bois et parcours.

Bois communaux : 79^h 83^a ; coupe annuelle, 2^h 24^a.

Budget : recettes ordinaires 1.852 fr. ; dépenses ordinaires 1.626fr.

NOTICE HISTORIQUE

La grande voie romaine de Besançon à Dijon, par Dammartin et Pontailler-sur-Saône, traversait la partie septentrionale du territoire de Rouffange dans les lieux dits aux *Ravières* et aux *Bois-du-Mont*. On trouve fréquemment sur ses bords, dans les Plaines-Essarts ainsi que dans le désert de *Chantemerle*, des tuileaux à rebords et des débris de constructions qui attestent que le village commença à se former sur les deux côtés de ce chemin. Des chartes de l'abbaye d'Acéy mentionnent ce lieu dès le XII^e siècle.

Seigneurie : Rouffange dépendait de la prévôté de Gendrey. Lors de la vente de cette prévôté, faite le 21 août 1698, les différents acquéreurs se partagèrent chaque village. Jean-Pierre Mayrot, écuyer, eut dans son lot la justice haute, moyenne et basse sur Rouffange, et les autres droits seigneuriaux qui y étaient attachés. Jean-Pierre Mayrot laissa, entre autres enfants, de Marie Tranchant, son épouse, Jean-Baptiste Mayrot, qui donna Rouffange en dot à sa fille lors de son mariage avec Jean-Baptiste Agnus, qui fut le dernier seigneur de ce lieu. M^{me} Claude-Thérèse Nogaret, petite-fille de M. Agnus, possède le domaine utile de Rouffange et en habite le manoir féodal avec M. Alban Jourdain, son mari. L'ancienne résidence seigneuriale ne date que de là fin du XVII^e siècle et est d'une grande simplicité.

Chapelle : Rouffange dépendait de la paroisse du Grand-Mercey. Pierre Tissot, né dans ce village, prêtre-chanoine gradué, chantre de l'église cathédrale de Saint-Omer et vicaire-général, y fit construire une chapelle en vertu du consentement que donna le curé de Mercey, le 5 août 1702. Les habitants se chargèrent, en 1714, de l'entretenir et de la réparer. Le fondateur pourvut à la subsistance du chapelain en donnant différents immeubles et en chargeant ses héritiers de faire célébrer dans cette chapelle douze messes par an pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs (1719). Cet édifice, dédié à saint Martin, est au centre du village et se compose d'un clocher couronné par un joli dôme, d'une nef et d'un sanctuaire voûtés.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.